



CORBIGNY, le 19 juillet 2018

Objet : Étude de raccordement des particuliers dans le cadre de la mise en séparatif du réseau d'assainissement communal - CERVON

Madame, Monsieur,

La communauté de communes TANNAY- BRINON- CORBIGNY se doit d'entreprendre une **étude de raccordement** des particuliers dans le cadre de la mise en séparatif des réseaux d'assainissement communaux de Cervon, notamment pour assurer le calage altimétrique du réseau sous voirie.

L'étude parcellaire permettra d'effectuer les plans des travaux de raccordement sur le réseau d'assainissement et de déterminer l'emplacement et la profondeur de votre boîte de branchement destinée à accueillir vos eaux usées uniquement, les eaux pluviales restant dans l'ancien collecteur.

Cette étude est subventionnée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Sa réalisation est confiée au bureau d'étude AVRE Conseil, à Tannay.

Plusieurs types d'investigations seront menés dans le cadre de cette étude d'une durée approximative de 45 minutes par habitation :

- ✚ bilan des installations existantes
- ✚ occupation du sol sur la parcelle et présence éventuelle des réseaux enterrés tels que gaz, électricité, eau potable, téléphone ...
- ✚ localisation de toutes les sorties d'eaux (eaux usées et pluviales)
- ✚ levé altimétrique (sorties d'eau sous domaine privé et bordure de façade sous domaine public) pour savoir où et à quelle profondeur doit être implantée la boîte de branchement.
- ✚ solution de raccordement.

Les personnes dûment mandatées de la société AVRE Conseil seront munies d'une lettre d'habilitation signée par mes soins et pourront se présenter chez vous, sur rendez-vous, pour effectuer ces investigations et recueillir tous les renseignements dont vous disposeriez.

Pour prendre rendez-vous, il vous est proposé :

- soit d'entrer en contact avec le bureau d'étude par mail à l'adresse cervon@avreconseil.fr,
- soit d'appeler l'accueil téléphonique d'AVRE Conseil au 09 72 32 34 44 (n° non surtaxé) pour laisser un message sur le répondeur avec vos coordonnées téléphoniques pour vous faire rappeler dans la soirée.

Les résidences secondaires sont prioritaires sur les mois de juillet et août. Les résidences principales seront traitées à partir de septembre 2018.

Je vous remercie de réserver le meilleur accueil aux employés de la société AVRE Conseil.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

La Vice-présidente

Mme THOMAS

